

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville

N° de tél :

Courriel :

Assistera au colloque « L'accès au juge », le vendredi 12 décembre 2014 Amphi Etti, Campus Mariani – CORTE

- ☐ Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- ☐ Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- ☐ Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle dans le cadre du CRFPA
- ☐ Tarif privilégié sans buffet : 45 €

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque sont à renvoyer avant le vendredi 5 décembre à :

Dominique Grandjean

Responsable des événements

Service de la communication et de l'événementiel
3, rue du Palais National – BP 52 – 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 01 53

E-mail : evenement@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



Colloque agréé par
l'EDA de Corse

Conception / Réalisation service événements - Wissam Fezai

Responsable scientifique

Laurent Posocco
MCF en Droit Privé à l'Université de Corse

Contacts

Jeanne Laleure-Lugrezi
ertdroit@univ-corse.fr
Tél : 04.20.20.22.14

Service des Événements
evenement@univ-corse.fr



ertdroit.univ-corse.fr
www.univ-corse.fr

EA 7311 Patrimoine et Entreprises

COLLOQUE L'accès au juge



VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014
à partir de **9h30**

Amphithéâtre Etti, UFR Droit
Campus Mariani, Corte



PROGRAMME

9h30 Allocutions d'ouverture

I. L'ACCÈS AU JUGE JUDICIAIRE CONFORTÉ

9h45 La protection de l'accès juge judiciaire par les normes fondamentales
Antoine STEFF, Professeur à l'Université de Corse

10h15 L'aide juridictionnelle et l'assurance de protection juridique
Sonia BEN HADJ YAHIA, Maître de conférences à l'Université de Corse

10h45 Pause

11h L'action de groupe
Jérôme JULIEN, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

11h30 L'accès au juge prud'homal : réflexion autour du rapport Lacabarats
Claude SAINT-DIDIER, Maître de conférences à l'Université de Corse

12h Pause repas

14h La simplification de la procédure
Laurent POSOCCO, Maître de conférences à l'Université de Corse

II. LE RECOURS AU JUGE JUDICIAIRE MARGINALISÉ : LES MODES ALTERNATIFS DE RÉGLEMENT DES LITIGES

14h30 Les modes amiables de règlement des litiges
Jean-Jacques BARBIERI, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

15h Pause

15h15 L'accès au juge en matière arbitrale
Gérard CHABOT, Maître de conférences à l'Université de Nantes

15h45 Propos conclusifs
Philippe HERALD, Premier président de la Cour d'appel de Bastia

La question de l'accès au juge a connu une actualité fournie ces derniers mois. De nombreuses réformes ou évolutions jurisprudentielles ont posé la question de sa saisine. Le sujet est pourtant loin d'être épuisé. En effet, le 13 décembre 2013, un important rapport a été remis à Madame le Garde des Sceaux suggérant notamment la création du Guichet Unique du Greffe et du Tribunal de Première Instance. Le dessein poursuivi est celui de mieux garantir l'effectivité des droits.

Il est, dans ce contexte, particulièrement intéressant de s'interroger sur le sens des événements, d'énoncer un bilan critique de la période écoulée (admission des actions de groupe, réforme de l'aide juridictionnelle, de la carte judiciaire, des frais et dépens, etc) et d'analyser de manière objective les multiples réformes suggérées.

L'occasion est ainsi donnée à la communauté des juristes exerçant dans le domaine des professions contentieuses (avocats, magistrats, arbitres, conciliateurs et médiateurs) d'apporter sa pierre à l'édifice de la construction d'un dispositif nouveau, plus efficace, plus juste et plus proche des citoyens.

Cette réflexion envisagera d'une part le régime de faveur pour l'exercice du droit d'action devant le juge judiciaire. (I. L'accès au juge judiciaire conforté), d'autre part les situations dans lesquelles le recours effectif au juge judiciaire est retardé ou écarté (II. L'accès au juge judiciaire marginalisé).